



# L'Essentiel



# Le mot du trésorier

Marius Papi

La première observation qui saute aux yeux à l'analyse des comptes de l'Union nationale du Secours populaire français, c'est la progression du nombre de nos donateurs. En effet, pour l'exercice 2021, ils sont 20 000 soit 7% de plus qu'en 2020, témoignage évident de la confiance et de la reconnaissance qu'un public de plus en plus nombreux nous manifeste.

La raison en est en premier lieu la mobilisation de toutes et tous nos bénévoles qui ont poursuivi et amplifié les actions de solidarité partout en France, en Europe et dans 53 pays du monde. La solidarité inconditionnelle et généraliste qu'ils ont mise en œuvre respecte la personne humaine et crée les conditions pour que chacune et chacun retrouve sa place dans la société. A la crise sanitaire créée par la pandémie de

Covid est venue s'ajouter la crise sociale avec ses lots de pauvreté, de misère et d'exclusion qui frappent, de plus en plus nombreuses, les familles et surtout les enfants, les jeunes, les aînés. Les bénévoles du Secours populaire se déploient pour répondre de façon efficace et humaine à ces besoins nouveaux. Pour ce faire, ils en appelleront encore plus au soutien des donateurs, qu'il s'agisse de particuliers, de partenaires privés ou publics. Nous nous engageons à leur rendre compte de nos actions en toute transparence et indépendance, ainsi que notre association l'a toujours fait. Un sincère **MERCI** à vous tous qui nous donnez les moyens financiers et matériels pour accomplir et multiplier nos actions.



98  
fédérations



1300  
permanences d'accueil



664  
comités locaux



87 000  
bénévoles

## La gouvernance au Secours populaire

**L'élaboration collective et la décentralisation sont les principes moteurs de la gouvernance du Secours populaire, quel que soit l'échelon considéré.**

Les instances de l'association élues tous les deux ans, lors des assemblées générales de comités, des congrès des fédérations et du Congrès national sont composées exclusivement des personnes attributaires de la carte officielle d'animateur-collecteur-bénévole. Cette carte donne droit à prendre des initiatives, faire des propositions, participer aux décisions et être partie prenante des directions de l'association à tous les niveaux territoriaux. Les directions du Secours populaire font vivre la démarche d'éducation populaire dans l'ensemble du mouvement en impliquant toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Chaque instance des comités et fédérations gère en autonomie et bénéficie d'un pouvoir de décision au plus près des lieux d'action, dans le respect des règles de gestion et des procédures communes à toute l'association. La direction nationale est assurée par un comité national en charge de la bonne application des orientations décidées en Congrès. Le conseil d'administration et son émanation, le secrétariat national, ont en charge la gestion de l'association.

L'Association nationale est quant à elle, au travers de ces instances, garante de la bonne organisation de la vie interne du Secours populaire. À ce titre, elle assure la mise en place du parrainage, accompagne la bonne organisation de la vie des instances dans les fédérations, coordonne et centralise les activités et édite les cartes pour l'ensemble des animateurs-collecteurs-bénévoles du Secours populaire.





## Témoignage

Garry, Nice

À cause de difficultés financières et familiales je me suis retrouvé à la rue en décembre 2020. Le plus dur quand on est à la rue c'est l'insécurité. Le Secours populaire et les bénévoles de la fédération des Alpes-Maritimes m'aident beaucoup : pour mes papiers, pour me nourrir et m'habiller. Je suis même parti en vacances l'été dernier avec eux. Cela fait du bien. Nous étions un petit groupe de 7 personnes et nous avons pu visiter de beaux endroits et voir de beaux paysages. Cela m'a beaucoup plu. Je remercie le Secours populaire pour tout ce qu'il fait pour moi.

3,5 millions personnes aidées en France et dans le Monde



accès alimentaire



accès aux soins  
et à la prévention



fêtes de fin d'année



accès aux vacances



accès à la culture



accès au logement

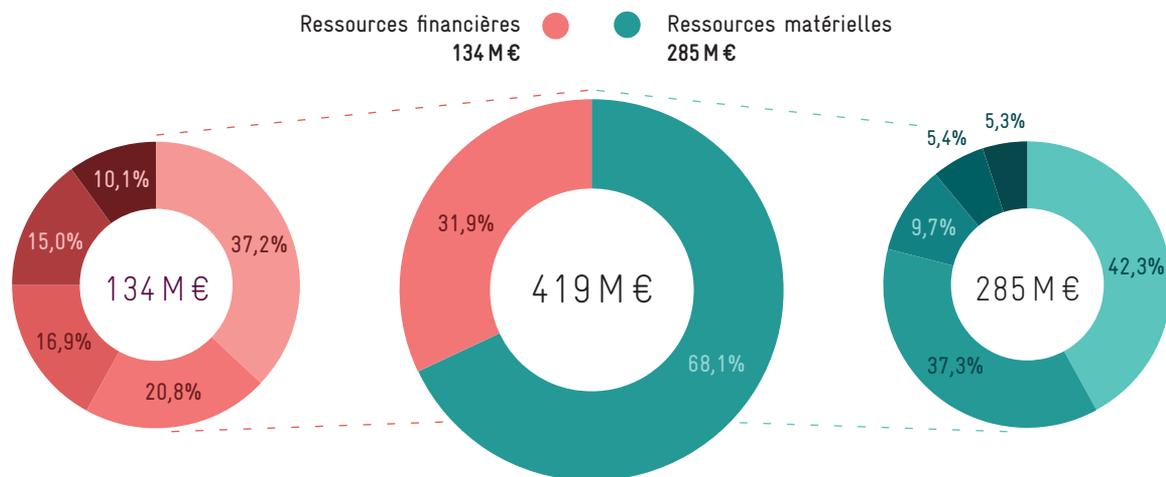


accès au sport



accompagnement  
juridique

# Répartition des ressources financières et matérielles en 2021



## Répartition des ressources financières

- **37,2%** Produits de la **générosité du public** (dons, legs, mécénat) **50 M€**
- **20,8%** Subventions **28 M€**
- **16,9%** Autres produits divers (dont fonds dédiés) **23 M€**
- **15%** Produits d'initiatives de collecte (braderies, tombolas, manifestations, etc.) **20 M€**
- **10,1%** Participations des destinataires de la solidarité **13 M€**

## Répartition des ressources matérielles

- **42,3%** Produits alimentaires **121 M€**
- **37,3%** Bénévolat **106 M€**
- **9,7%** Dons en nature neufs **28 M€**
- **5,4%** Prestations en nature **15 M€**
- **5,3%** Affichage gracieux et communication **15 M€**

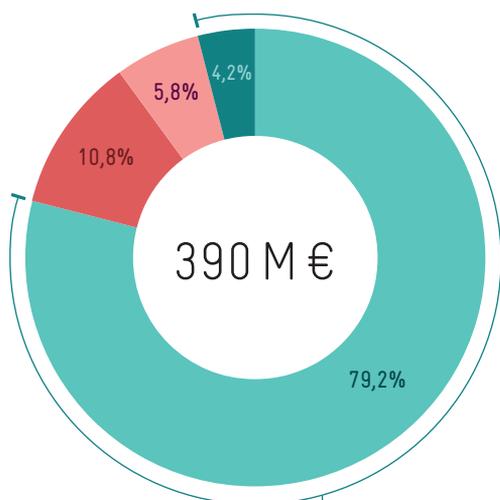
## Des ressources diversifiées

Le Secours populaire dispose d'une variété de sources de financement qui lui garantit son indépendance. Au-delà de la prééminence des dons matériels, des prestations en nature et du bénévolat, qui représentent **68%** de l'ensemble des ressources, il faut noter la diversité des ressources financières, composées de ressources issues de la générosité du public pour **37,2%** (réparties entre dons de particuliers, mécénat

et legs), de subventions pour **20,8%**, d'autres produits divers pour **16,9%** qui sont constitués essentiellement d'utilisation des fonds dédiés collectés les années précédentes (pour **15,3 millions** d'euros), de produits d'initiatives de collecte populaire (braderies, etc.) pour **15%** et de participations des destinataires de la solidarité pour **10,1%**, avec pour principe le non assistanat et la préservation de la dignité.

# Emploi des ressources financières et matérielles en 2021

Hors dotations aux provisions, résultat de l'exercice et reports en fonds dédiés\*



- 79,2% Actions de solidarité en France 309 M€
- 4,2% Actions de solidarité à l'étranger 16 M€
- 5,8% Frais de recherche de fonds 23 M€
- 10,8% Frais de fonctionnement 42 M€

Les actions de solidarité (missions sociales) représentent

**83,4%**

des emplois matériels et financiers en 2021.

\* Les dotations aux provisions s'élèvent à 100 000 € en 2021. Le résultat de l'exercice est de 16 millions d'euros en 2021. Les reports en fonds dédiés sont des ressources spécifiques collectées en 2021 qui n'ont pas été totalement dépensées dans l'année (il peut s'agir de financements reçus pour plusieurs années) et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Ils représentent 13,1 millions d'euros en 2021.

## Avec 100€ de générosité du public



● 93,30 € Actions de solidarité en France et dans le monde

● 6,70 € Report en fonds dédiés

En 2021, les produits de la générosité du public ont été utilisés pour les actions de solidarité en France et dans le monde à hauteur de 93,3 % (soit 48 millions d'euros)

et le solde a été reporté en fonds dédiés pour être utilisé l'année prochaine ou les suivantes afin de pérenniser les actions et respecter les souhaits des donateurs.

**6,75  
millions**

d'heures de bénévolat  
ont été réalisées cette  
année.



## Effet multiplicateur de la solidarité

Avec 100 € de recettes financières, le SPF a réalisé pour 270 € d'actions de solidarité matérielle et financière en France et dans le monde.

100 €  270 €

Grâce à l'engagement des 87 000 bénévoles,  
vos dons agissent.

L'effet multiplicateur, ou effet levier, illustre la complémentarité des solidarités financière et matérielle. Il est calculé à partir du montant de nos missions sociales en France et dans le monde (**81,1 millions** d'euros de dépenses financières et **244,2 millions** d'euros de valorisation des contributions volontaires en nature). Cette somme est ensuite rapportée aux ressources financières utilisées en 2021 soit **120,6 millions** d'euros (c'est le total des ressources financières diminué des reports de fonds dédiés sur l'année suivante).

Ainsi, en 2021, pour **100 €** reçus, le Secours populaire a réalisé l'équivalent de **270 €** de solidarité matérielle ou financière. Ce ratio illustre précisément l'importance de la mise en mouvement du bénévolat et de la complémentarité nécessaire des différentes formes de solidarité populaire. Cet effet multiplicateur permet chaque année au Secours populaire de mettre en œuvre de nombreuses actions de solidarité en France et dans le monde.



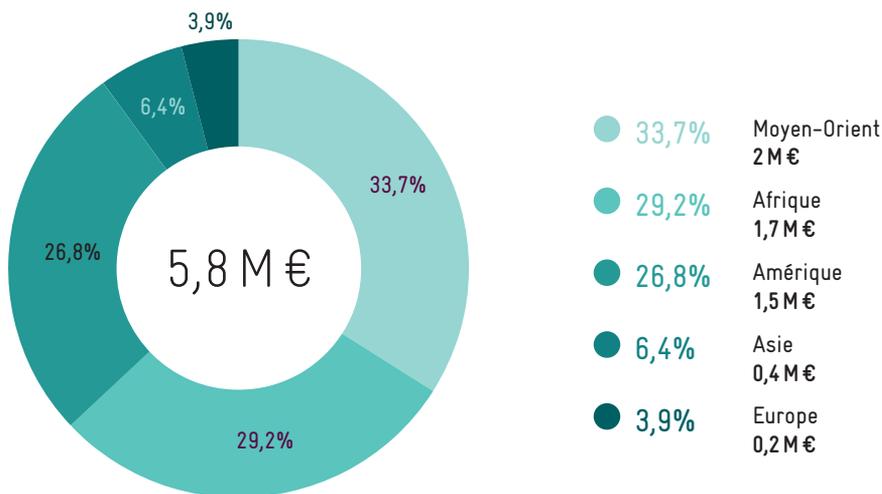
## Les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature représentent l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association des biens ou d'autres services à titre gratuit. Elles concernent notamment la valorisation des **6,75 millions** d'heures de bénévolat, l'affichage gracieux, les prestations gratuites, les mises à disposition de locaux, les mises à disposition de

salariés en mécénat de compétence, les produits alimentaires issus des collectes alimentaires ou du FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis), les dons en nature neufs. En 2021, elles représentent **285 millions** d'euros, soit **68%** du total des ressources dont **25 %** au titre du bénévolat en France et dans le monde.

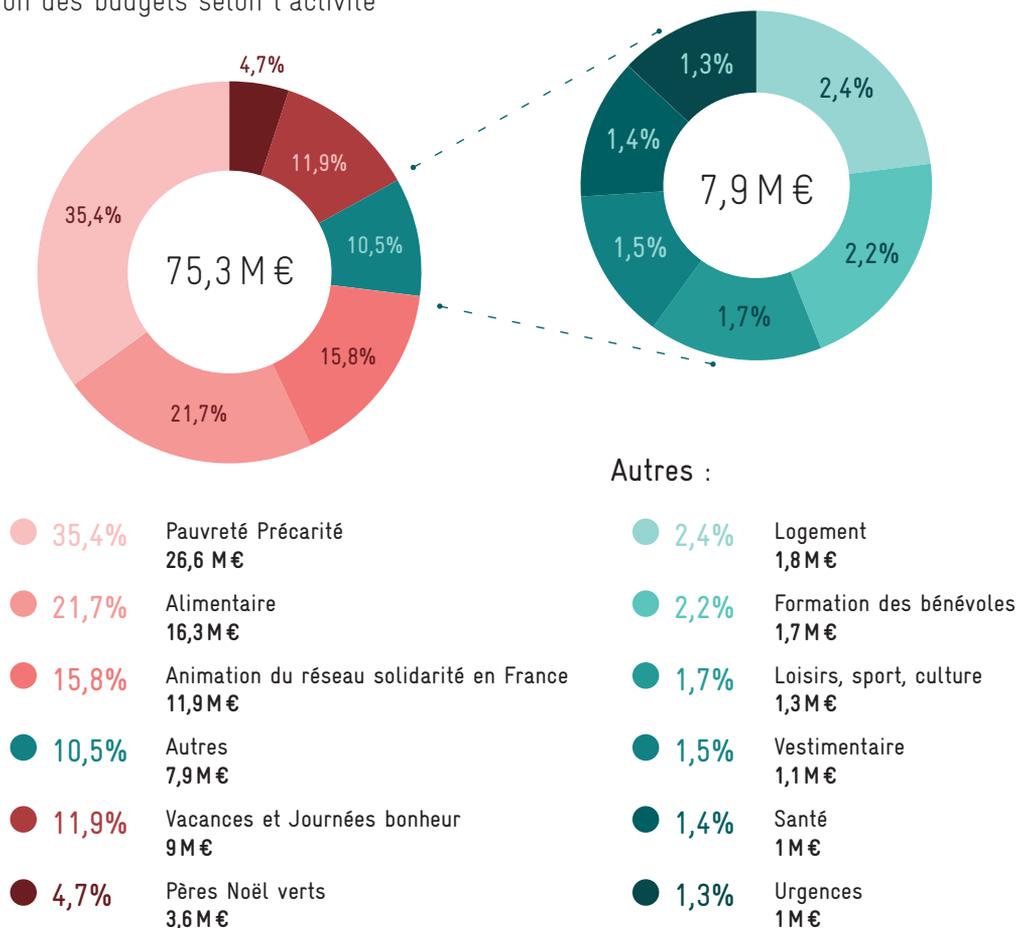
## Solidarité dans le monde

Répartition des budgets selon la zone géographique



# Solidarité en France

Répartition des budgets selon l'activité



## Évaluation et contrôle des actions conduites

Les comptes annuels combinés du Secours populaire sont certifiés par un commissaire aux comptes chaque année. De plus, en 2021, ce sont **60** fédérations et comités locaux qui ont été contrôlés par un commissaire aux comptes.

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public, a renouvelé son agrément au Secours populaire en

décembre 2019 pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre d'un financement de la Direction générale de la cohésion sociale, une évaluation de nos actions sur la pauvreté et la précarité est réalisée tous les 3 ans.

Pour les projets cofinancés par l'Agence française de développement, le Centre de crise et de soutien ou l'Union européenne, des audits sont réalisés systématiquement.

## Patrimoine



47,1 M €

Locaux  
Terrains et bâtiments



5,5 M €

Matériel logistique  
Chambres froides,  
racks de stockage, etc.



4,8 M €

Matériel de  
transport



1,2 M €

Matériel de bureau  
et informatique



## Trésorerie

La trésorerie comprend les valeurs mobilières de placement et les disponibilités. Elle s'élève à **136,5 millions** d'euros fin 2021, en augmentation de **10%** par rapport à 2020. Cela est principalement lié au niveau record atteint par les fonds reçus en raison de la crise sanitaire ; n'ayant pas pu être tous utilisés dans l'année, une partie a été reportée en fonds dédiés pour être utilisée en 2022. Ces fonds se retrouvent sur nos comptes bancaires au 31 décembre 2021. Ils seront dépensés en fonction des plans d'action prévus par chaque département.

## Politique de réserves

Le Secours populaire a su se constituer des réserves suffisantes pour faire face aux aléas de collecte et aux événements exceptionnels. Lors de catastrophes naturelles ou d'urgence, elles permettent au Secours populaire de débloquer rapidement des fonds pour agir sur le terrain. Elles permettent aussi la continuité des actions de l'association en cas de situation financière difficile,

due par exemple à une baisse des ressources. Le Secours populaire préconise comme règle de bonne pratique en matière de réserves de disposer de l'équivalent de 6 à 9 mois de dépenses globales pour les comités locaux, et de 9 à 12 mois pour les fédérations départementales. Au niveau national en 2021, les réserves représentent **10 mois** de dépenses globales.

## Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources qui n'ont pas été totalement consommées durant l'année 2021 et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Fin 2021, les fonds dédiés représentent **35,5 millions**

d'euros, **11 millions** d'euros étant dédiés à la crise sanitaire du Covid (c'était 19 millions d'euros fin 2020), les activités se poursuivant encore sur 2022 puisque les effets de la crise sanitaire se doublent d'une crise sociale.

## Fonds propres et résultat de l'exercice

Les fonds propres s'élèvent à **153,9 millions** d'euros, ils représentent 69 % du total du bilan ce qui témoigne du degré d'autonomie financière de l'association.

Les fonds statutaires représentent **27,6 millions** d'euros, les réserves pour projet associatif **23 millions** d'euros. Le report à nouveau est de

**75 millions** d'euros. L'ensemble concourt à la solidité financière de l'association, ainsi que les subventions d'investissement nettes qui s'élèvent à **12,3 millions** d'euros.

Le résultat de l'exercice s'établit à **16 millions** d'euros en 2021, dont **2,2 millions** d'euros sont des fonds issus de la générosité du public.

## Bilan simplifié (en milliers d'euros)

| Actif Net                       | 2021           | 2020           |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations                 | 67 587         | 64 433         |
| Créances et stocks              | 18 409         | 14 970         |
| Disponibilités                  | 48 593         | 56 837         |
| Valeurs mobilières de placement | 87 925         | 66 700         |
| Charges constatées d'avance     | 1 255          | 1 034          |
| <b>Total</b>                    | <b>223 769</b> | <b>203 974</b> |

| Passif Net                         | 2021           | 2020           |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Fonds propres                      | 153 845        | 132 955        |
| Fonds reportés liés aux legs       | 6 048          | 5 270          |
| Fonds dédiés                       | 35 536         | 37 746         |
| Provisions pour risques et charges | 546            | 1 022          |
| Dettes                             | 27 794         | 26 981         |
| <b>Total</b>                       | <b>223 769</b> | <b>203 974</b> |



# Pas d'action sans don



**Votre soutien est indispensable pour que nous puissions continuer à agir.**

Envoyez vos dons à votre fédération en vous rendant sur [secourspopulaire.fr](https://secourspopulaire.fr) ou en envoyant votre versement à la fédération ou au comité du Secours populaire le plus proche de chez vous ou au Secours populaire 9-11 Rue Froissart 75003 Paris.

Devenez bénévole ou aidez-nous matériellement en vous rendant sur [secourspopulaire.fr](https://secourspopulaire.fr) ou en contactant la fédération ou le comité du Secours populaire le plus proche de chez vous.

[secourspopulaire.fr](https://secourspopulaire.fr)

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral et financier, disponibles sur le site internet ou obtenus sur simple demande écrite.

Les comptes 2021 du Secours populaire français ont été certifiés par un commissaire aux comptes et votés en assemblée générale le 25 juin 2022.

Pour les obtenir : Secours populaire français, 9-11 rue Froissart 75140 Paris cedex 03

Photos : © Jean-Marie Rayapen / SPF \_ © Maïté Baldi / © Christophe Da Silva / SPF \_ © Pascal Montary / SPF \_ © Yoann Léguistin / SPF \_ © Patrick Baz / AFP \_ © Nathalie Bardou / Ans Lucas \_ © Anais Oudart / SPF \_ © Artisan Prod / SPF \_ © Adrien Lachappelle / SPF \_ © CNF

**Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux**

